

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement  
n° 2026-784 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction  
n° 2001-436**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 2026-784 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction n° 2001-436 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- L'ensemble du territoire de la Municipalité du Village de North-Hatley.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de conditions d'émission de permis de construction afin :

- D'assurer sa concordance au nouveau schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog, et ce, notamment en :
  - Remplaçant la zone A-1 par la zone AF-1 ;
  - Apportant des précisions aux conditions d'émission de permis de construction en lien avec le terrain sur lequel doit être érigée une construction ;
  - Ajoutant une nouvelle condition d'émission de permis pour une construction dont l'accès donne sur une route publique numérotée à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation ;
  - Ajoutant une note en bas de page à la suite du tableau 1 précisant que les constructions existantes qui ne sont pas adjacentes à une rue disposant d'un droit acquis pourront être reconstruites et agrandies une seule fois.

**AVIS** est par la présente donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le **jeudi 19 mars 2026, à 18 h 00**, à l'Église Sainte-Elisabeth situé au 3115 chemin Capelton à North Hatley.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité selon les heures d'ouvertures habituelles ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet **ne comprend pas** de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 5 MARS 2026.



Benoit Tremblay, Directeur général  
Directeur général